

COMMISSION CENTRALE DES COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALES



Procès-verbal n°38 Réunion du 20/05/2022

Animateur : M. SABANI

Présent(e)s : Mme LOMON – MM. FOFANA - BORDET (CD)

**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2021/2022 validée par le Comité Directeur le 08/12/2021 :**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
<u>Engagement Football Educatif :</u>	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
<u>Engagement Libre - Futsal :</u>	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 7	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
<u>Clubs débiteurs</u>	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
<u>Modification de match</u>	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la 3CD le VENDREDI de 00h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
<u>Feuilles de match</u>	
● Absence de transmission de FMI dans les délais	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) jusqu'au mardi 12h00	9,50 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er mercredi suivant le match)	/
● 2* demande pour non-envoi feuille de match papier après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème mercredi suivant le match)	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 ^{er} rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre	100,00 €

<u>Licences / Qualification</u>	
• Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
• Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
• Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
• Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
• Joueur non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
• Dirigeant(e) non licencié(e) inscrit(e) en arbitre assistant(e)	100,00 €
• Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
• Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
• Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
• Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
• Absence physique dirigeant ou éducateur inscrit sur la feuille de match.	50,00 €
• Absence de dirigeant sur la feuille de match	50,00 €
<u>Terrains</u>	
• Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
<u>Suspension de terrain ferme</u>	
• 1 ou 2 matchs	85,00 €
• 3 matchs ou +	170,00 €
• 6 mois ou +	320,00 €
• Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
• Réclamations, réserves	43,50 €
• Evocations	43,50 €
• Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
• Réclamations, réserves, évocation fondée, club obtenant gain de cause, remboursement de :	43,50 €
• Appels réglementaire	64,00 €
• Appels disciplinaire	125,00 €
<u>Présence club</u>	
• Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
• Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
• Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
• Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
• Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
• Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
• Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
<u>Forfaits</u>	
• Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
• Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du w-end à venir)	/
• 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du w-end à venir)	30,00 €
• 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du w-end à venir)	60,00 €
• 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du w-end à venir)	90,00 €
• Forfait général	180,00 €
• forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
<u>Forfait coupes</u>	
<u>Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)</u>	
• Phase Elimatoire	25,00 €
• 1/8 de Finale	40,00 €
• 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
• Finale	300,00 €

DISCIPLINES

Ouverture du dossier disciplinaire

• Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
• Par avertissement	8,00 €
• Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
• Fumigènes	à partir de 500,00 €
• Non production de rapport réclamé par la commission	15,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF

• Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	/
• Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	50,00 €
• Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	100,00 €
• Amende pour tout changement par la 3CD le VENDREDI Football Educatif de 00h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
• 1* demande pour non-envoi de la feuille de plateau Foot Educatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er mercredi suivant le plateau)	/
• 2* demande pour non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 ^{ème} mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
• Joueur non licencié	100,00 €
• Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)

• Dès la 1 ^{ère} infraction	15,00 €
• Dès la 2 ^{ème} infraction, amende financière et pour chaque retard de :	15,00 €

Absence non justifiée aux matchs

• Dès la 1 ^{ère} infraction	40,00 €
• Dès la 2 ^{ème} infraction, amende financière et pour chaque retard de :	40,00 €

Absence non justifiée aux convocations devant les commissions

• Dès la 1 ^{ère} absence à une convocation devant une commission, amende financière par absence de :	30,00 €
---	---------

Absence de rapports

• Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
• le rapport n'arrive jamais, amende financière par rapport de :	10,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
SEMAINE du 14/05/2022 au 20/05/2022					
Dossier N°513	13/05/2022	580833	HOMENMEN France	Le club nous informe de leur forfait pour le match : FUTSAL D1 du 13/05/2022 - n°24079710 HOMENMEN France 1 / NEUILLY FC 2	NEUILLY FC 2 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) HOMENMEN France 1 3ème Forfait avisé hors délais sur les 3 dernières journées de l'équipe HOMENMEN France 1 Amende triplée 270€ (voir Annexe Financière n°2) Engendrant le Forfait Général Amende triplée 180€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°515	16/05/2022		3CD	Réception rapport de l'arbitre officiel, forfait du club de VANVES : SENIORS D4 du 15/05/2022 - n°23430825 VOLTAIRE CHATENAY 2 / VANVES STADE 2	VOLTAIRE CHATENAY 2 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) VANVES STADE 2 2ème Forfait non avisé sur les 3 dernières journées de l'équipe VANVES STADE 2 Amende triplée 180€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacement arbitre à la charge de VANVES STADE
Dossier N°516	16/05/2022		3CD	Réception FDM papier, forfait non avisé des PETITS PAINS : FUTSAL U15 du 14/05/2022 - n°24206823 SCEAUX FC 1 / LES PETITS PAINS 1	SCEAUX FC 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) LES PETITS PAINS 1 1er Forfait non avisé sur les 3 dernières journées de l'équipe LES PETITS PAINS 1 Amende triplée 90€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacement arbitre à la charge des PETITS PAINS

Dossier N°517	16/05/2022		3CD	Réception FDM papier et rapport de l'arbitre officiel nous informant du forfait du club de NANTERRE ES. SENIORS D5 poule A du 15/05/2022 - n°23430958 NANTERRE ES 3 / ENFANTS GENNEVILLIERS 1	ENFANTS GENNEVILLIERS 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) NANTERRE ES 3 3ème Forfait avisé hors délais sur les 3 dernières journées de l'équipe NANTERRE ES 3 Amende triplée 270€ (voir Annexe Financière n°2) + Frais déplacements arbitre à la charge de NANTERRE ES Engendrant le Forfait Général Amende triplée 180€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°518	15/05/2022	560134	UNION SEVRIENNE FUTSAL	Le club nous informe de leur forfait pour le match : FUTSAL D1 du 15/05/2022 - n°24079712 ASNIERES FUTSAL 1 / SEVRES FUTSAL 1	ASNIERES FUTSAL 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) SEVRES FUTSAL 1 1er Forfait avisé hors délais sur les 3 dernières journées de l'équipe SEVRES FUTSAL 1 Amende triplée 90€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°519	17/05/2022	564045	ANTONY FOOT EVOLUTION	Le club nous informe d'un doublon de match le DIMANCHE 22 MAI, un match de Coupe de France et de championnat. SENIORS D5 poule B du 22/05/2022 - n°23431099 ARARAT ISSY 2 / ANTONY FOOT 1	La 3CD vous informe que le dimanche 22 mai 2022 l'équipe d'ANTONY FOOT EVOLUTION joue un match de coupe de France, par conséquent la rencontre est reportée au MERCREDI 25 mai à 20h30 au stade Alain Mimoun à Issy Les Moulineaux.
Dossier N°520	17/05/2022		3CD	Réception extrait PV statuts et règlements du 12/05/2022 décidant : - Match à jouer U14 D1 du 02/04/2022 - n°23428808 SURESNES JS 1 / GENNEVILLIERS CSM 1	La 3CD prend note et informe que la rencontre se jouera le se jouera le SAMEDI 4 JUIN 2022. de plus, 3 arbitres et 1 délégué seront désignés et à la charge du district.
Dossier N°521	17/05/2022		3CD	Réception FMI, rapports des arbitres officiels nous informant du forfait du club de COLOMBES LSO SENIORS D1 du 15/05/2022 - n°23430424 NEUILLY OLYMPIQUE 1 / COLOMBES LSO 1	NEUILLY OLYMPIQUE 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) COLOMBES LSO 1 1er Forfait non avisé sur les 3 dernières journées de l'équipe COLOMBES LSO 1 Amende triplée 90€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacement arbitre à la charge de COLOMBES LSO

Dossier N°522	17/05/2022		3CD	Réception FMI, rapport de l'arbitre officiel nous informant du forfait du club d'ANTONY FOOT EVOLUTION. SENIORS D5 Poule B du 15/05/2022 - n°23431089 STADE Français 1 / ANTONY FOOT 1	STADE Français 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) ANTONY FOOT 1 2eme Forfait non avisé sur les 3 dernières journées de l'équipe ANTONY FOOT 1 Amende triplée 180€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacement arbitre à la charge d'ANTONY FOOT
Dossier N°523	17/05/2022		3CD	Réception FMI,nous informant du forfait du club de LA SALESIENNE DE PARIS. ANCIENS +45ans du 15/05/2022 - n°24107689 PITRAY OLIER 13 / SALESIENNE DE PARIS 14	PITRAY OLIER 13 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) SALESIENNE DE PARIS 14 2eme Forfait non avisé sur les 3 dernières journées de l'équipe SALESIENNE DE PARIS 14 Amende triplée 180€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°524	17/05/2022		3CD	Réception FMI, nous informant du forfait du club de BAGNEUX COM U15F à 8 Poule consolante du 14/05/2022 - n°24382008 GENNEVILLOISES ES 1 / BAGNEUX COM 2	GENNEVILLOISES ES 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) BAGNEUX COM 2 2eme Forfait non avisé de l'équipe BAGNEUX COM 2 Amende 60€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°525	17/05/2022		3CD	Réception FMI, match non joué pour absence de 2ème dirigeant FUTSAL U17 du 15/05/2022 - n°24205905 FBA 1 / FUTSAL PAULISTA 1	La 3CD transmet le dossier à la commission statuts et règlement pour décision à donner
Dossier N°526	18/05/2022		3CD	Réception courriel de l'arbitre officiel nous informant du forfait de BO ATTITUDE. SENIORS D5 poule A du 15/05/2022 - n°23430956 CLICHY S/SEINE 2 / BO ATTITUDE 1	CLICHY S/SEINE 2 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) BO ATTITUDE 1 2eme Forfait non avisé sur les 3 dernières journées de l'équipe BO ATTITUDE 1 Amende triplée 180€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacement arbitre à la charge de BO ATTITUDE
Dossier N°508-2	19/05/2022	542392	JEUNES D'ANTONY	Le club nous informe de leur forfait pour le match : SENIORS D5 poule B du 15/05/2022 - n°23431090 PLESSIS ROBINSON FC 3 / JEUNES D'ANTONY 2	PLESSIS ROBINSON FC 3 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) JEUNES D'ANTONY 2 Suite à une erreur administrative, rectification : 1er Forfait avisé sur les 3 dernières journées de l'équipe JEUNES D'ANTONY 2 Amende triplée 90€ (voir Annexe Financière n°2)

Dossier N°527	19/05/2022		3CD	Réception extrait PV de la commission de disciplines Seniors du 17/05/2022 décidant : - de donner match à rejouer à huis clos en dehors de la commune de VANVES avec 3 arbitres officiels et 2 délégués à la charge des deux clubs. SENIORS D2 du 24/04/2022 - n°23430507 VANVES STADE 1 / CHATILLONNAIS SCM 1	la 3CD reste dans l'attente du terrain de repli en dehors de la commune de VANVES pour cette rencontre.
Dossier N°528	19/05/2022	564045	ANTONY FOOT EVOLUTION	Le club nous informe de leur forfait pour le match: U16 D5 poule consolante B du 15/05/2022 - n°24393361 FONTENAY AUX ROSES 2 / ANTONY FOOT 3	FONTENAY AUX ROSES 2 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) ANTONY FOOT 3 1er Forfait non avisé de l'équipe ANTONY FOOT 3 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°529	19/05/2022		3CD	Réception extrait PV de la commission de disciplines Jeunes du 17/05/2022 décidant : - " de sanctionner le club de MALAKOFF USM pour 2 (deux) matchs de suspension de terrain, dont 1 (un) avec sursis, du complexe Lénine pour l'équipe U18 D2 pour ne pas avoir garanti la sécurité sur ses installations lors de la rencontre. Le terrain de repli dera être un terrain neutre situé en dehors de la ville de MALAKOFF. "	La 3CD demande au club de MALAKOFF, U18 D2, de transmettre à la commission, au plus tard le vendredi 27 mai 2022 avant midi , un terrain de repli homologué en dehors de la commune de MALAKOFF, concernant la rencontre du 29 MAI 2022, MALAKOFF USM 1 / VILLE D'AVRAY 1 Sans retour de votre part à cette date, le match sera perdu par pénalité comme prévu par le règlement.
Dossier N°530	19/05/2022		3CD	Réception FMI, forfait du club de BAGNEUX COM U11 Féminines du 14/05/2022 – n°24299842 RUEIL MALMAISON FC 1 /BAGNEUX COM 1	2ème Forfait non avisé hors délai de l'équipe 1 en U11F de BAGNEUX COM Amende 60€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°531	19/05/2022	546883	GARCHES VAUCRESSON FC	Le club nous informe de leur forfait pour le match : U16 D5 poule consolante B du 22/05/2022 - n°24393369 VOLTAIRE CHATENAY 2 / GARCHES VAUCRESSON FC 2	VOLTAIRE CHATENAY 2 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) GARCHES VAUCRESSON FC 2 2ème Forfait avisé de l'équipe GARCHES VAUCRESSON FC 2
Dossier N°532	19/05/2022	509310	CHATILLONNAIS SCM	Le club nous informe de leur forfait pour le match : U14 D5 poule consolante C du 21/05/2022 - n°24395825 CHATILLONNAIS SCM 2 / METRO TRANS US 1	METRO TRANS US 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) CHATILLONNAIS SCM 2 2ème Forfait avisé hors délais de l'équipe CHATILLONNAIS SCM 2 Amende 60€ (voir Annexe Financière n°2)

Dossier N°533	20/05/2022	590683	PUTEAUX FUTSAL	Le club nous informe du forfait : FUTSAL U15 du 21/05/2022 – n°24206831 LES PETITS PAINS 1 / PUTEAUX FUTSAL 1	LES PETITS PAINS 1: 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) PUTEAUX FUTSAL 1 1er Forfait avisé sur les 3 dernières journées de l'équipe PUTEAUX FUTSAL 1 Amende triplée 90€ (voir Annexe Financière n°2)
------------------	------------	--------	----------------	---	---

PENALITES POUR RAISONS FINANCIERES SUIVANT L'ARTICLE 3.8 DU R.S.G DU DISTRICT 92

CI-DESSOUS LES CLUBS PÉNALISÉS POUR RAISONS FINANCIERES AU 19/05/2022

« 3.8 – En cas de non-paiement des sommes dues à l'échéance fixée, le Comité Directeur du District demande à la Commission Centrale des Compétitions Départementales de prendre les sanctions prévues aux alinéas 3.8.1, 3.8.2 et 3.8.3.

Pour cela, le Comité Directeur fixe, à chaque relevé, la date butoir à laquelle le club en infraction sera pénalisé.

3.8.1 – La perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de championnat disputées après expiration du délai accordé et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

La régularisation de la situation financière du club est considérée comme effective :

➤ pour un règlement par chèque : à la date d'envoi (cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt au District

➤ pour un règlement en espèces : à la date du reçu délivré par le District

➤ pour un règlement par virement : à la date d'émission du virement

Et sous réserve du règlement de la totalité de la somme due et de son encaissement.

Cette sanction sportive de retrait de point(s) est applicable à toutes les équipes séniors (masculines ou féminines, libre, Futsal) et séniors-vétérans du club débiteur évoluant dans un championnat de District. Pour le club n'ayant engagé que des équipes de jeunes, le retrait de points est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagée en compétitions officielles.

La Commission Centrale des Compétitions Départementales appliquera et se chargera d'acter le nombre de points de pénalité qui sont infligés aux équipes du club concerné.

Pour les clubs qui se seraient acquittés de la somme due dans le délai prévu à l'alinéa 3.7 du présent article mais dont le règlement n'est finalement pas effectif (notamment en cas de provision insuffisante) la sanction sportive, prononcée par la Commission Centrale des Compétitions Départementales, leur sera appliquée avec effet rétroactif.

3.8.3 – La demande de radiation du club à la Ligue de Paris Ile-de-France. »

RELEVÉ DISTRICT

RELEVÉ DISTRICT du 30/04/2022		situation au 19/05/2022							
N°club	Nom club recevant	Nom abrégé	Compétition	N° match	N°équipe recevante	Equipe recevante(nom)	N°équipe Visiteuse	Equipe visiteuse(nom)	Date de match
522694	Abeille Rueil	ANC D3	Champ. Des Anciens D3	23429628	11	Clichy Veterans Foot	11	Abeille Rueil	15/05/2022

Calendrier de la compétition

- **Finales U15F – U18 F – Seniors F** : *dimanche le 22 mai 2022* à Rueil Malmaison
- **Finales U14 – U16 - U18 – Seniors – Anciens – CDM – Foot Entreprise et Loisirs** : *19 juin 2022 au Plessis Robinson*

COUPES - Demi-finales									
HDS CDM					HDS FOOT ENTREPRISE				
22/05/2022	5	Issy Les Mx Fc	5	AS Amicale du Mboa	21/05/2022	3	Metro Foot	1	Financieres Paris
22/05/2022	5	Police HS Nanterre	5	Courbevoie Sports	21/05/2022	2	Hopital R.Poincare	3	Orange Issy
HDS U14					HDS SENIORS				
21/05/2022	1	Chaville Fc	1	Garenne Colombes	05/06/2022		Issy Les Mx Fc 2 ou Villeneuve La Garen 1	1	St Cloud Fc
21/05/2022	1	Gennevilliers Csm	1	Neuilly Olympique	09/06/2022	1	Neuilly Olympique	2	Montrouge Fc
HDS SENIORS FUTSAL					HDS LOISIRS SENIORS				
21/05/2022	2	Futsal Paulista	1	Issy Les Mx Fc	23/05/2022	1	Bourg La Reine	1	Sup. Nice
28/05/2022	1	Puteaux Futsal	1	Neuilly Fc	23/05/2022	1	Sevres FC 92	1	Colombes Lso

COUPES - Finales									
HDS SENIORS FEMININES					HDS U18 FEMININES				
22/05/2022	2	Boulogne Bil Ac	2	Rueil Malmaison Fc	22/05/2022	2	Rueil Malmaison Fc	1	Suresnes JS
HDS U15 FEMININES									
22/05/2022	2	Rueil Malmaison Fc	1	Antony Foot Evo.					

FMI MANQUANTES

PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U18 D4 Poule Accession

15/05/2022 n° 24347807 Clichy S/Seine Us 2 / Ararat Issy 1

U14 D5 Poule Consolante B

14/05/2022 n° 24394984 Clichy S/Seine Us 4 / Suresnes Js 3

C.D.I.F – Groupe F.M.I. Réunion du Jeudi 19 mai 2022

Présents :

G. DELORME (CD)– Animateur

M. Soukup -

Excusé : A. Viaud (C.D.)

=====

RAPPEL IMPORTANT RAPPEL IMPORTANT

Toutes les rencontres, que ce soit en foot à 11 ou en foot à 8 doivent se faire avec une feuille de match. Si vous ne pouvez pas clôturer votre feuille de match sur la tablette, vous devez « OBLIGATOIREMENT » remplir une feuille papier sous peine d'amendes pour absence de feuille de match.

VOUS DEVEZ PREPARER VOTRE EQUIPE AU PLUS TARD LE VENDREDI SOIR SUR LE SITE « FMI.FFF.FR »

IMPORTANT :

Vous devez anticiper la récupération des rencontres pour éviter les difficultés.

NE JAMAIS FAIRE DE TRANSFERT DE COMPOSITION D'EQUIPE DEPUIS UNE TABLETTE DANS L'HEURE QUI PRECEDE LA RENCONTRE

TOUTES LES PREPARATIONS DOIVENT SE FAIRE SUR :

FMI.FFF.FR

Une alerte vous a été envoyé à tous les clubs, avec relais sur le site du District sur le risque de blocage des récupérations compte tenu d'un nombre élevé de rencontres sur le serveur (plus de 30 000) Beaucoup de clubs ont réussi à faire la FMI sans problème en anticipant les récupérations. Les avertissements donnés concernant que certains clubs qui en voulant récupérer leurs rencontres à la dernière minute, ont été bloqués dans le flux important des rencontres.

Amende pour transmission tardive de la FMI

La commission, en application de l'annexe 13 du R.S.G. sanctionne le club pour transmission de la F.M.I. hors délai (Application de l'article 13.cas n°6).

SEVRES F C 92 – n° 24391866

1^{er} AVERTISSEMENT

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi 31 Mai à 12h au district.

SENIORS

Pour absence de tablette (cas n°1)

Coupe : 24490853 – NANTERRE E.S.

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

D3 : 23430744 – F.C. RUEIL

ANCIENS

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

D3 – 23429528 – CLICHY VETERANS

D5 : 24052442 – F.C. ISSY les MOULINEAUX

SENIORS FEMININES

Pour préparation tardive d'équipe (cas n°3)

D1 : 24053254 – A.S. CHEMINOTS OUEST

U 18

Pour préparation tardive d'équipe (cas n°3)

D3 : 23432205 – S.C. LEVALLOIS

U 18 Féminines

Pour préparation tardive d'équipe (cas n°3)

D1 : 24381614 – CSM CLAMART

U 16

Pour préparation tardive d'équipe (cas n°3)

D5 consolante A : 24392296 – A.C.B.B.

D5 consolante C : 24393361 – ANTONY EVOLUTION

U 14

Pour préparation tardive d'équipe (cas n°3)

D1 : 23429020 – F.C. ASNIERES

D5 Accession : 24385686 – NANTERRE J.S.C.

D5 consolante A : 24381570 – NANTERRE E.S.

D5 consolante A : 24381534 – COLOMBES L.S.O.

D5 consolante A : 24381535 – ASNIERES F.C.

D5 consolante B : 24394981 – F.C. ISSY

D5 consolante B : 24394983 – AS FONTENAY

D5 consolante B : 24394984 – USA CLICHY

D5 consolante C : 24395824 – VOLTAIRE CHATENAY et AS BOURG la REINE

2^{ème} AVERTISSEMENT

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général

Amende de 100 € au club fautif (2^{ème} infraction dans une période de 3 mois)

SENIORS

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

D5 : 23430956 – B.O. ATTITUDE

1^{er} Avertissement sur ce PV du 19 /05/2022

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général

Amende de 50 € au club fautif (2^{ème} infraction dans une période de 3 mois en Foot à 8)

U 15 FUTSAL

Pour de préparation d'équipe (cas n°3)

Poule A : 24205949 – F.C. SCEAUX

1^{er} Avertissement sur PV du 24 /02 /2022

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de-Seine.